

Communiqué de Presse

CARMF

Retraite à la carte dans le régime complémentaire

Face au dilemme 65 ou 67 ans qui divise la profession et le Conseil d'Administration, le Président a proposé une 3^{ème} voie innovante, une des plus importantes réformes depuis la création du régime complémentaire.

Elle est à la fois originale et conforme à la tendance actuelle :

- Alignement de l'âge de départ à la retraite sur le régime général, aujourd'hui 62 ans.
- Abandon de la notion de retraite à taux plein, que ce soit 65 ou 67 ans, et des minorations en cas de départ antérieur.
- Bonifications pour chaque année travaillée en plus, mesure par ailleurs indispensable face à la pénurie de médecins à venir.

Cette réforme rétablit l'équité entre libéraux et salariés, supprime les pénalités en cas de départ anticipé, les remplaçant par des bonifications pour ceux qui travaillent plus, avec un résultat individuel supérieur au statu quo avec mesures d'équilibre.

Le Conseil d'Administration a voté à une large majorité cette réforme, à l'exception des administrateurs étiquetés MG France et CSMF, soit 22 pour, 5 contre et 1 abstention.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 72 500 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 1, 9 milliard d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.